

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 747

Artikel: Communisme : l'essor des années quarante

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017158>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SURPLUS

Suivez la viande!

Pendant — trop — longtemps, la gauche a négligé le secteur primaire et vital de notre économie. La politique agricole est demeurée, jusqu'à tout récemment, l'affaire d'une droite attachée à sa clientèle rurale et votant en nombre et en force comme on sait (d'où, par exemple, une surreprésentation traditionnelle des paysans et vignerons aux Chambres fédérales).

Or donc, alertée par les tiers mondistes, certains écologistes et les consommatrices, la gauche a découvert l'agriculture, avec ses problèmes de prix et de revenus, de production et de vente, de survie et de protection (sociale, douanière, etc.). Cette prise de conscience, tardive mais bien venue, a déjà donné lieu à diverses analyses éclairantes des mécanismes complexes de la politique agricole; nous avons déjà parlé ici du dossier du Parti socialiste suisse intitulé «De la chimie dans notre assiette» (DP 656) qui présente de manière fort didactique les problèmes de l'économie alimentaire et agricole helvétique. Il existe aussi une «nouvelle conception de la politique agricole» qui circule depuis plus de deux ans au sein du Parti socialiste et qui fonde sa doctrine renouvelée en la matière. Les solutions préconisées, qui ne soulageraient sans doute pas les caisses fédérales, permettraient une allocation plus efficace et surtout plus équitable des fonds; il s'agirait notamment de financer des systèmes de paiements directs (à la surface) ou de prix différenciels — au lieu de subventionner la production ou l'écoulement des produits, y compris des excédents.

POLITIQUES ABSURDES

Ces surplus, justement, mettent en évidence l'absurdité des politiques pratiquées dans les pays industrialisés de l'hémisphère Nord: la prévention

des excédents ou leur élimination conduit à prendre des décisions, en partie contradictoires, restrictives et malthusiennes d'un côté, encourageantes et positives de l'autre. Le tout cumule à l'échelon planétaire par la destruction ou la dénaturation d'aliments dans le Nord, tandis que la faim décime les populations du Sud.

Cette problématique démontrée à l'exemple de la viande fait l'objet d'une nouvelle publication de la Déclaration de Berne, éditée cette semaine à l'occasion de la Journée de l'alimentation, «Fleisch — bei uns und in der dritten Welt» (adresse utile: Quellenstr. 25, 8005 Zurich — tél. 01 / 42 64 34).

DES CHIFFRES ACCABLANTS

Les chiffres publiés par la Déclaration de Berne sont accablants: 85% des importations suisses de viande de bœuf proviennent du tiers monde (Argentine, Brésil en forte progression, Uruguay, Zimbabwe en déclin), 38% de ces mêmes importations concernent les aloyaux et autres morceaux nobles, partiellement échangés contre des spécialités moins appréciées (museau, tripes, etc.). La Suisse importe aussi d'importantes quantités d'aliments fourragers concentrés, facteurs de surproduction laitière et carnée, qui proviennent officiellement de la France ou de la CEE, où ils ont été fabriqués à partir de farine de poisson chilienne ou de manioc thaïlandais.

Il y en a comme ça sur une centaine de pages, malheureusement pas traduites, mais facilement compréhensibles grâce aux nombreux schémas et graphiques.

Après le retrait de l'«initiative fourragère» et avant le débat sur l'initiative Denner en faveur des petits paysans, la Suisse n'en poursuit pas moins son louvoiement agricole à la recherche d'un introuvable article 19 de sa Loi de 1951 sur l'agriculture. Et tout le monde de retenir son souffle dans cette attente et dans celle du Sixième Rapport, qui rapportera comme de juste, sans plus.

COMMUNISME

L'essor des années quarante

Il y a quarante ans une nouvelle gauche apparaissait sur l'échiquier helvétique, au dynamisme prometteur. Une partie du Parti socialiste suisse constituait, avec d'anciens membres du Parti communiste, avec la Fédération socialiste suisse et des antifascistes, un nouveau parti qui prétendait porter les espoirs du mouvement ouvrier suisse. Une section cantonale du Parti socialiste suisse, celle d'Appenzell Rhodes Extérieures, passait en bloc à la nouvelle formation et devenait le Parti ouvrier et paysan.

En Suisse romande, le nouveau parti prenait un brillant départ. L'*Almanach de la Voix ouvrière* pour 1946 (publié donc en 1945) donne une liste impressionnante de sections: 23 à Genève, 9 à Neuchâtel, 34 dans le canton de Vaud, 14 dans le canton du Valais et 5 à Biel et le Jura bernois. L'année suivante, le tableau est encore plus impressionnant: certaines sections genevoises ont été réparties dans des sous-sections pour mieux encadrer les militants; dans le canton de Vaud, de nouvelles sections ont été fondées (Corsier, Chavannes, Oron, Payerne, Le Sentier, Villars, Le Mont) et les femmes sont organisées dans six groupes féminins. Enfin, dans le Jura bernois, une section est née à Porrentruy.

La suite on la connaît. N'insistons pas. En ce qui concerne le Parti ouvrier et paysan appenzellois, une page lui a été consacrée dans le quotidien local «Appenzeller Zeitung» (28.7.84): un parti adhérent au PSS a été recréé peu après la scission et le POP a lui-même disparu en 1948.

Pour mémoire, la géographie des premiers succès communistes en Suisse romande! De 1944 à 1950, il y a eu, parfois pendant peu de temps, des sections du Parti suisse du travail dans les localités ou les quartiers suivants¹:

— Genève:
Bernex, Carouge, Cité (sous-sections Pâquis,

Saint-Gervais-Rive gauche, Montbrillant-Grottes-Servette), Chancy, Eaux-Vives, Grütli, Lac-Rive gauche, La Plaine, Meyrin, Lancy, Onex, Plainpalais (sous-sections Cirque, Jonction, Acacias, Roseraie), Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex, Petit-Saconnex (sous-sections Saint-Jean, Charmilles, Petit-Saconnex-village, Vieuxseux), Satigny, Sécheron, Trois-Chênes, Vernier-Châtelaine, Versoix, Veyrier, Hermance, Jeunesse, Section des Usines.

— *Vaud:*

Aigle, Allaman, Avenches, Bagnins, Bex, Bussigny, Château-d'Oex, Chavannes, Cossonay, Crissier, Ecublens, Grandson, Lavey, Lausanne, Leysin, Lucens, Montreux, Morges, Le Mont, Nyon, Oron-Palézieux, Prangins, Prilly, Pully, Payerne, Renens, Rolle, Saint-Sulpice, Le Sentier, Vallorbe, Vevey, Villars, Villeneuve, Yverdon, L'Isle, Corsier, Crassier, Gland, Ollon, La Sarraz, La Tour-de-Peilz.

Groupes féminins: Lausanne, Nyon, Yverdon, Montreux, Vevey, Bex, Bagnins, Le Sentier, Vallorbe.

— *Neuchâtel:*

La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Côte Neuchâteloise, Colombier, La Béroche, Couvet, Buttes, Fleurier, Les Verrières.

— *Berne et Jura bernois:*

Berne romande, Bienne romande, Courrendlin, Delémont, Moutier, Tramelan, Reconvilier, Porrentruy.

— *Valais:*

Monthey, Massongex, Saint-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, La Batiaz, Martigny-Ville, Martigny-Bourg, Martigny-Combe, Bovernier, Saxon, Sallion, Lens-Icogne, Montana, Bouveret, Brigue, Bagneres, Riddes, Venthône, Mollens, Sion, Collombey.

¹ Sources: «Almanach de la Voix ouvrière» 1946-1950, «Almanach de la Paix» 1951.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE VAUDOIS

L'amour des lois

Intéressant, l'historique de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire, à partir de 1941. Le Conseil d'Etat, dans son exposé des motifs, se livre à ce didactique retour en arrière. Il permet de mesurer la lenteur de la prise de conscience de ce sujet capital — ce qui n'enlève rien au mérite des pionniers.

Peu après la guerre, l'aménagement du territoire a commencé par l'exigence du respect de la loi... Une loi que devaient respecter les citoyens, il fallait mieux le dire, mais aussi les communes (et leurs autorités), cela aurait dû pourtant aller sans dire (toutes les autorités municipales prêtent serment, et chantent l'amour des lois).

Qu'on en juge!

4 septembre 1946: introduction de l'examen préalable des projets de plans et règlements communaux par le Département des travaux publics et droit d'opposition de celui-ci — Première tentative de contrôler l'anarchie.

8 septembre 1954: interdiction de délivrer un permis de construire contraire à un projet de plan mis à l'enquête publique — Pour ceux qui, initiés, s'engouffraient dans la lucarne!

26 septembre 1964: pour la première fois, il est fait référence à l'aménagement du territoire — Et pourtant, déjà l'aménagement du territoire fut la principale querelle sur la conception de l'Exposition nationale. Depuis plusieurs années, les réflexions théoriques et pratiques étaient poussées très loin, sans clivage politique. Voir les travaux du groupe d'étude Zwahlen sur la péréquation financière intercommunale, entre les zones industrielles et les zones résidentielles.

Introduction de la règle permettant de ne construire en zone sans affectation spéciale, qu'à condition de disposer de 4500 m² — Premier frein, mais aussi prime à ceux qui avaient les moyens de se mettre au large.

15 décembre 1971: exigence que les zones affectées à la construction soient équipées (eau, énergie, égouts) — Fin du parcours antibidonville.

13 septembre 1976: introduction de l'obligation de créer des zones agricoles (à quand celle d'Epalinges, sur les hauts de Lausanne?) et possibilité d'agir par péréquation réelle.

15 décembre 1980: mesures sur les économies d'énergie.

Ce que cet historique a de curieux, c'est qu'il masque l'événement qui fut déterminant; il est vrai qu'il ne s'agissait pas d'une modification législative. Le tournant fut l'application vaudoise de l'AFU, arrêté fédéral urgent. Décision qui, avec brutalité, bloqua les zones constructibles surdimensionnées et tout le laxisme communal. C'était un temps où les fronts politiques n'étaient pas rigides, un temps où certains libéraux faisaient passer l'aménagement du territoire avant la défense absolue de la propriété privée.

Décision qui eut le mérite de créer un choc psychologique, de n'avoir pas de caractère définitif, de permettre aux communes gagnées par la folie des grandeurs de retrouver leurs esprits. Une des dernières décisions réformatrices, spectaculaire, du canton de Vaud.

Dans cette ligne, la nouvelle loi — sous réserve de plans directeurs — innove peu. Elle ne figurera pas, en plus de deux lignes, dans les futures récapitulations historiques.

Sur le point essentiel des mesures d'aménagement qui seront de la compétence des communes, quelle innovation? La loi est complétée sur les points suivants: couleur des bâtiments, isolation phonique et thermique, mesures de prévention contre l'incendie, protection de l'environnement, surface de vente de plus de deux mille mètres carrés.

Toutes choses utiles, certes, mais est-ce l'essentiel? Pour paraphraser les mesures de protection contre l'incendie, disons qu'on a estimé qu'il n'y avait pas le feu!

A. G.